

REGLEMENT

25ème COURSE DE CÔTE de la Sumène

10 & 11
MAY
2025



PARCOURS
ALLONGE
de 300 m

4ème édition
VHL

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITÉS DE
ST JULIEN CHAPTEUIL & ST PIERRE EYNAC (43)



www.atelier  publicite.com

LOXAM

Exigez plus de la location

AGENCE DU PUY EN VELAY

04 71 04 04 04



SABIMAT MÉCA VENTE TRAVAUX PUBLICS
ACHAT - VENTE - RÉPARATION
ENTRETIEN - DÉPANNAGE MATÉRIEL TP

04 71 61 66 15

43330 PONT-SALOMON

**Contrôle Technique
Blavozy**

VL - VUL - 4X4
CAMPING CAR - GAZ - GPL
ELECTRIQUE - HYBRIDE

Marie Jean Pieste

04 71 05 31 50

ZONE INDUSTRIELLE ST GERMAIN LAPRADE

**GARAGE
PEYRELON**

43260 LACHAMPS
04 71 09 69 08

VL - PL

25° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

10 ET 11 MAI 2025

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 10 et 11 Mai 2025, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des communes de Saint Julien Chapeuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale dénommée :

25° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FFSA N° 161 délivré en date du 25/02/25 par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2025 coef. 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE

Organisateur administratif

Nom : ASA Ondaine

Adresse : BP 35 42704 FIRMINY

Organisateur technique

Nom : Ecurie Vellave

Adresse : 5 route du Puy 43260 SAINT JULIENCHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	Mr Armand AGOSTINHO	Lic 12775
Commissaires sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
	Mme Annie MALLET	Lic 48794
	Mme Martine AGOSTINHO	Lic 196664
Secrétaire du collège	Mme Evelyne LAPALUS	Lic 220303
Directeur de course	Mr Pascal MAGNE	Lic 43098
Directeur de course adjoint	Mr Hervé CANTAT	Lic 207953
Commissaire technique responsable	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
Commissaires techniques adjoints	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892
	Mr Daniel MARIE	Lic 113661
Chargé de la mise en place des moyens	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Charles BOURDON	Lic 221401
	Mr Gaëtan LASSABLIERE	Lic 237359
	Mr Jean-Louis VERDIER	Lic 237168
Chargé des commissaires de route	Mme Charlène VALLA	Lic 221537
Chronométreurs		

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le mardi 6 mai 2025 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés** : le jeudi 8 mai 2025

- **Vérifications administratives** : le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à St Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h00 (conditions Art 1.3P) au Garage ABRIAL, à St Julien Chapteuil.
- **Vérifications techniques** : le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à St Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h15 au (conditions Art 1.3P) Garage ABRIAL, à St Julien Chapteuil.
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : le 11 mai 2025 à 8 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** : le dimanche 11 mai 2025 à 8h00 sur la ligne de départ
- **Essais chronométrés** : le dimanche 11 mai 2025 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des pilotes** : le dimanche 11 mai 2025 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : le dimanche 11 mai 2025 à 13h00 au parc départ.
- **Course** :
 - 1° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 13h30
 - 2° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 15h30
 - 3° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des résultats provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Remise des prix** : le dimanche 11 mai 2025 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.

Les concurrents recevront leur coupe, les chèques seront envoyés par courrier au plus tard 5 jours après la fin de la compétition, le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.

- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :

Réunion 1 le samedi 10 mai 2025 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapteuil.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3 P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h00, **à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur**, au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil

Vérifications techniques le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil, et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil voir conditions ci dessus.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Abrial.

Adresse 5 route du Puy – 43260 – SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 11 mai 2025 à 8 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapteuil.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le

collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

E-mail : ecurievellave@orange.fr

Jusqu'au mardi 6 mai 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **190 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à **380 €** sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **170 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Vérifications le dimanche à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (modernes et VHC)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2 P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3 P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4 P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée ultérieurement

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. PARCOURS

La course de côte régionale de la SUMENE se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La course se déroulera en 3 montées de course obligatoires (sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par

le collège des commissaires sportifs sous peine de sanctions décidées par ce dernier).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après le pont de la Sumène sur RD 26

Arrivée : 500 mètres avant le village des Saucés sur RD 261

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1729 m

Modalité de retour au départ : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ : Sur RD 26 depuis le pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur RD 261 après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

6.2 P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les parcs concurrents jusqu'au pont sur la Sumène.

6.3 P. FILE DE DEPART

Sur RD 26 depuis le pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.

6.4 P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5 P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 10 mai 2025 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

6.6 P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de départ et le carrefour RD 26 - RD 261.

6.7 P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : au parc des vérifications
- pendant les essais et la course : au parc de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé final

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Pendant la compétition une permanence au podium de départ Tél : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89

Centre de secours le plus proche :

Hôpital Emile Roux bd Dr Chantemesse 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2 P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au podium de départ le dimanche 11 mai 2025 à 8h45. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3 P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte
La procédure de départ est aux feux tricolores.

7.4 P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

SCRATCH	1°	2°	3°	
SERIE A	230	170	120	
SCRATCH	1°	2°	3°	
SERIE B	230	170	120	
GROUPES	1°			
+ de 5 partants	100			
CLASSES	1°	2°	3°	4°
De 1 à 2 partants	100			
De 3 à 5 partants	130	70		
De 6 à 9 partants	170	120	80	
10 partants et plus	190	140	100	70
FEMININ	1°	2°	3°	
	100	80	50	

Les prix sont cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

Tous les concurrents recevront une coupe

La remise des prix se déroulera le dimanche 11 mai 2025 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.





BULLETIN D'ENGAGEMENT
25° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE
4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC
10 & 11 MAI 2025



25° COURSE DE CÔTE REGIONALE		4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC	
GROUPE		CLASSE	
VISA ADMINISTRATIF		VISA TECHNIQUE	
MONTANT DU REGLEMENT		CHEQUE <input type="text"/>	REFERENCE DU CHEQUE
		ESPECES <input type="text"/>	
CONCURRENT / CONDUCTEUR			
NOM		PRENOM	
ADRESSE			
MAIL		TELEPHONE	
PERMIS N°		DELIVRE LE A	
DATE DE NAISSANCE			
LICENCE N°		LICENCE JOURNEE	
CODE LIGUE/ASA		NOM ASA	
Téléphone de la personne à joindre en cas de problème :			
VEHICULE			
MARQUE		MODELE	
N° PASSEPORT		N° FICHE HOMOLOGATION	
ANNEE		CYLINDREE	

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la FFSA. Je déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le dopage et m'engage à accepter tout contrôle en ce sens. Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un membre de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Fait le _____ à _____
SIGNATURE

Je suis le pilote en double monte (je pars en premier) avec.....

Vérifications administratives le dimanche matin à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.